

PROJET DE L'ANNEE : Comment faire vivre la démocratie aujourd'hui, à toutes les échelles ?

Objectif : Motiver une réflexion chez tous les élèves du lycée, à partir d'articles écrits et mis en ligne sur le site du lycée par des élèves de Terminale.

Séance 1 : La Constitution de 1958 : quel modèle républicain et démocratique ?
1 : Les fondements

1) Les fondements :

1/ doc. 1 p.124 : - Lire le contexte de la rédaction de ce document : p.124.

- Sur quelles valeurs la **Résistance** veut-elle fonder la République nouvelle ?

Suffrage universelle / un état providence on prévoit un plan complet en sécurité social

2/ doc. 3 p.125 : Montrez que la **Constitution** de la IV^e République s'inspire du programme du **CNR**.

La constitution de la 4^{eme} république constitution ⇒ base de toutes les lois

3/ A l'aide des réponses précédentes, des documents ci-dessous, et de la chronologie p.330, montrez que la **démocratie** française est une construction historique.

La loi sur la parité

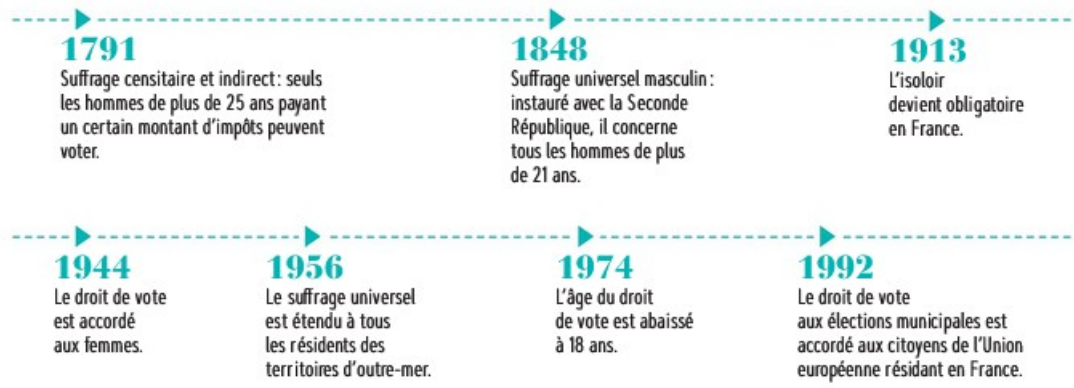
on a un régime d'assemblée national législatif qui domine

Elle peut notamment renverser le gouvernement les et il peut dissoudre l'assemblée national le gouvernement pr l'article 49/3 sans discussion.

Préambule de la Constitution de 1958 :

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

Le vote : une conquête progressive :



4/ doc. 1 et 2 p.179 : Montrez en quoi la Ve République établit un nouveau modèle démocratique.

5/ doc.3 p.195 : Pour quelles raisons **Pierre Mendès-France** critique-t-il la Ve République ?

Séance 2 : La Constitution de 1958 : quel modèle républicain et démocratique ?

2 : Une démocratie laïque et sociale

Une démocratie laïque :

1/ <https://www.lumni.fr/video/la-laicite-une-idee-qui-vient-de-loin#containerType=program&containerSlug=les-cles-de-la-laicite>

Proposez une définition de la **laïcité**. Montrez bien pourquoi il s'agit d'une « méthode » plutôt que d'un objectif.

2/ Chronologie p.332, doc.3 p.333 et doc. ci-dessous : Montrez que l'interdiction des signes religieux doit être formulée d'une manière très précise par le législateur.

Le Monde, 4 octobre 2022 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/10/04/signes-religieux-a-l-ecole-les-chefs-d-etablissement-en-quete-de-consignes-claires_6144288_3224.html

Les abayas et les qamis sont-ils des « signes religieux ostensibles » à l'école ? Les chefs d'établissement veulent des « consignes claires »

Les abayas (robes longues de tradition moyen-orientale, portées au dessus d'autres vêtements) et les qamis (tuniques longues pour les hommes) sont-ils des « *signes religieux ostensibles* » de nature à être interdits à l'école, en vertu de la loi de 2004 ? Pour les principaux et proviseurs de collèges et de lycées confrontés à ces vêtements, la réponse n'est pas évidente. « *Des collègues nous disent ne pas savoir comment traiter le sujet. Dans la même ville, certains chefs d'établissement peuvent juger que ces vêtements longs ne sont pas problématiques et d'autres qu'ils le sont* », rapporte Franck Antraccoli, responsable du syndicat de proviseurs ID-FO.

Une note envoyée mi-septembre par le pôle « valeurs de la République » du ministère de l'éducation nationale aux recteurs, dont *Le Monde* a eu copie, vise à apporter « *une réponse unifiée* » à cette interrogation. Sans satisfaire, pour l'heure, les chefs d'établissement qui en ont eu connaissance.

Ce courrier rappelle les principes édictés par la loi de 2004, ainsi que la jurisprudence en vigueur. Une volonté de clarification alors que « *les élèves et parfois leurs familles déniaient fréquemment toute dimension religieuse au port de ces tenues mettant en avant leur caractère culturel* ».

« Notre réponse est et sera ferme »

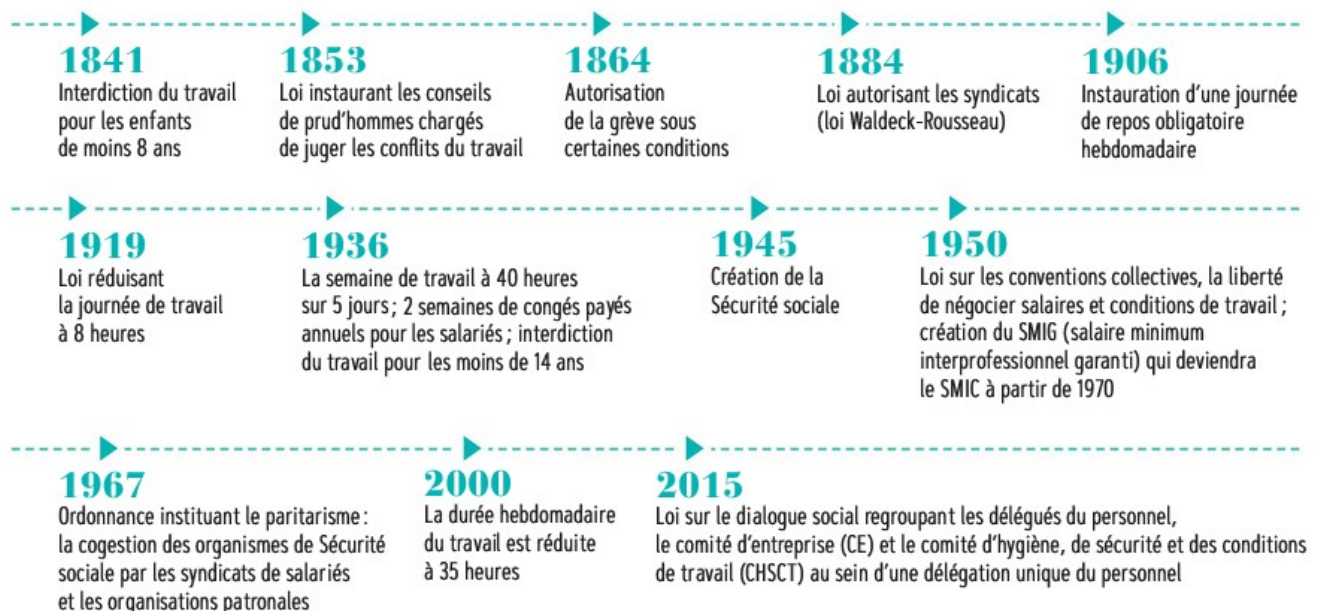
Si le voile ou la kippa « *manifestent ostensiblement par leur nature même* » une appartenance religieuse, un signe ou une tenue « *qui ne sont pas par nature des signes d'appartenance religieuse* » peuvent le devenir et être interdit « *au regard du comportement* » de l'élève. Abayas et qamis appartiennent à cette seconde catégorie. Parmi les éléments d'appréciation à prendre en compte pour caractériser ce signe ostentatoire ou non : le fait que la tenue soit portée de manière régulière, « *la persistance du refus de l'ôter* », de même que « *le fait qu'il s'agit de tenues traditionnelles portées lors de fêtes religieuses.* »

Une démocratie sociale :

A l'aide des deux documents suivants, proposez une définition de :

- **dialogue social**
- **politique sociale.**

1 : L'évolution du droit du travail en France



2 : Des syndicats pour représenter les travailleurs

Qu'est-ce qu'un syndicat ?

▶ Un syndicat est une association de personnes dont l'objectif est la défense **d'intérêts professionnels communs**.

▶ Environ **11 % des Français** appartiennent à un syndicat : c'est faible comparé à la moyenne de l'Europe (autour de 23 %).

Quel est le rôle d'un syndicat ?

- ▶ Il **informe les salariés** sur leurs droits individuels et collectifs.
- ▶ En cas de conflit avec l'employeur, **il défend les intérêts des salariés auprès de la direction**.
- ▶ En cas de **conflit individuel**, il peut accompagner le salarié à des entretiens et le soutenir en cas de procédure judiciaire (prud'hommes).
- ▶ Les syndicats reconnus comme représentatifs dans leur secteur d'activité signent avec l'État et le patronat les **conventions collectives**.

Quels sont ses moyens d'action ?

- ▶ Il a le droit de **réunir** les salariés, d'afficher des documents et de distribuer de **tracts** syndicaux.
- ▶ Il peut **négocier** avec l'État ou les employeurs sur des questions relatives au travail, aux retraites, etc.
- ▶ Il peut appeler à faire la **grève**.
- ▶ Il peut organiser une **manifestation** pour s'exprimer dans l'espace public et faire connaître à l'opinion les motifs d'un conflit.

CORRECTION

Conseil de prud'hommes : juridiction qui règle les litiges entre les salariés et leurs employeurs. Il est composé de juges non professionnels, désignés sur proposition des organisations syndicales et des organisations patronales représentatives.

Droit du travail : ensemble des règles qui organisent les relations entre les employeurs et les employés (contrat, salaire, sécurité, représentants...).

Dialogue social : discussions et négociations, soit au sein des entreprises entre la direction et les représentants des salariés, soit au niveau national entre le gouvernement, les représentants du patronat et les syndicats représentatifs.

Politique sociale : ensemble d'actions et de mesures qui concernent les conditions de travail ainsi que la répartition et la redistribution des revenus, selon un principe de solidarité.

Séance 3 : Un modèle démocratique fragilisé

A l'aide des documents suivants, identifiez les problèmes qui fragilisent la démocratie française aujourd'hui.

1 : Des journalistes attaqués

Des reporters ont été victimes de violences lors de manifestations des «gilets jaunes» fin 2018.

«Coups de pied, crachats, menaces: plusieurs journalistes ont été pris pour cible ces derniers jours par des “gilets jaunes”, des attaques qui s’inscrivent dans un climat de défiance globale envers les institutions.

La situation a notamment dérapé samedi [24 novembre 2018] à Toulouse. Cinq journalistes de CNews et BFMTV ont porté plainte pour “violences aggravées”, “menaces de mort”, “tentative d’agression en réunion”, après la manifestation de samedi sur la place du Capitole.

Le journaliste de CNews Jean-Luc Thomas raconte avoir subi l’assaut d’un groupe de 50 à 100 manifestants qui criaient “journalistes collabos” alors qu’il se trouvait avec “5 ou 6” collègues, recevant des coups de pied, des crachats, une bouteille d’eau en plein visage, avant d’être “coursé” dans une rue adjacente. “C’était un véritable lynchage”, a raconté le reporter de BFMTV Jean-Wilfrid Forquès.

Particulièrement visée, BFMTV fait accompagner depuis quelques jours par des vigiles tous ses journalistes qui couvrent le mouvement. “C’est de plus en plus infernal”, a réagi auprès de l’AFP Hervé Béroud, directeur du pôle information dans l’audiovisuel chez Altice France, la maison mère de BFMTV. “Ce n’est pas la première fois qu’il y a des violences mais on a franchi un palier”.

Que reprochent certains “gilets jaunes” aux journalistes? Globalement, de mentir, de ne pas rendre compte fidèlement du mouvement, de porter la parole

du gouvernement ou plus précisément samedi, de mettre en avant les violences et pas les nombreuses actions pacifiques.

“Tout le monde s’est retrouvé sur les Champs-Élysées et des violences graves ont commencé”, rétorque Hervé Béroud. “Qu’aurait-on dit si on ne les avait pas montrées?”. [...]

Les tensions entre journalistes et militants politiques ne datent pas d’hier, et encore récemment des hommes politiques ont pu faire “siffler les journalistes dans les meetings”, souligne l’historien des médias Christian Delporte. [...]

Dans “un climat de défiance généralisée”, Christian Delporte pointe notamment “le poids des réseaux sociaux, très utilisés par les “gilets jaunes”. “On y lit des informations fausses et on s’étonne que les chaînes ne les donnent pas. C’est un cercle vicieux”, souligne l’historien.

Le mouvement, qui a commencé à se structurer lundi [19 novembre 2018] en nommant une délégation de huit “citoyens”, a dès son premier communiqué évoqué son rapport à la presse. “Nous saluons les médias et les journalistes traitant ce mouvement avec objectivité et impartialité, il est important de le reconnaître, car ce n’est pas le cas de tous”, a souligné la coordination. [...]

Reporters sans frontières est monté au créneau en insistant sur “le fait que des journalistes craignent pour leur sécurité est insensé et inacceptable”. [...]

«*Quand les gilets jaunes s’en prennent aux journalistes*», *L’Expansion*, Taimaz Szirniks, AFP, 26 novembre 2018.

2/ Bande annonce du film « *En guerre* » : un **conflit social**

https://www.allocine.fr/video/player_gen_cmedia=19577936&cfilm=255425.html

3 : Une confiance très inégale



4 : Des institutions dénoncées



« Marche pour la justice et la dignité », le 19 mars 2017 à Paris. Environ 7 000 personnes se sont réunies pour dénoncer les violences policières, le racisme, l'impunité des forces de l'ordre et l'état d'urgence.

5 : Une défiance vis-à-vis des représentants politiques



Message collé sur une affiche de campagne pour les élections présidentielles de 2017.

Aux élections présidentielles, l'abstention a dépassé 22% des inscrits au premier tour, avant de battre des records aux élections législatives suivantes en 2017 (plus de 57% au second tour).

Source : ministère de l'Intérieur, 2017.

Remarque :

- abstention 2^e tour élection présidentielle 2022 : 28% (1^{er} tour : 26%)
- abstention législatives 2022 : plus de 50% aux 2 tours

6 : Un ministre condamné par la justice



En 2018, l'ancien ministre du Budget Jérôme Cahuzac est condamné à 4 ans de prison dont 2 avec sursis pour fraude fiscale. Quelques mois après sa prise de fonction en 2012, le journal *Médiapart* avait révélé qu'il détenait un compte caché à l'étranger. Pour cette raison, Jérôme Cahuzac a dû démissionner en 2013.

Extrait de la bande dessinée *Les Riches au tribunal*, d'Étienne Lécoart, Monique et Michel Pinçon-Charlot © Seuil-Delcourt, 2018.